

21 sep 2018 -17:45

Appartient à Conseil des ministres du 21 septembre 2018

## Qualité de la pratique des soins de santé

Sur proposition de la ministre de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi sur la qualité de la pratique des soins de santé.

L'avant-projet crée un cadre législatif cohérent permettant d'assurer la qualité et la sécurité des prestations des praticiens des soins de santé, quel que soit le secteur dans lequel ils sont employés. Les praticiens des soins de santé doivent respecter ces exigences de qualité lorsqu'ils dispensent des soins de santé au patient. En d'autres termes, l'avant-projet instaure un certain nombre d'obligations à l'égard des praticiens des soins de santé.

L'avant-projet est soumis à l'avis de l'Autorité de protection des données et sera ensuite transmis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires  
sociales et de la Santé publique  
Tour des Finances  
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.deblock.belgium.be>